



**PAYS de
BĒARN**

Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 7 avril 2023



Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Frédéric CLABE, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Marie-Claire NÉ).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Jean-Simon LEBLANC (a donné pouvoir à Patrice LAURENT), Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir au Président), Raymond VILLALBA (a donné pouvoir à Claude LACOUR).

Etaient excusés :

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY .

Etaient absents :

Katty BROGNOLI, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Didier REY, Alain TREPEU.

N°4 – APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE INTERNE AU BEARN

Rapporteur : Monique MOULAT

Mesdames, Messieurs,

Le Pays de Béarn a engagé, en 2020, l'élaboration d'un Plan de Mobilité Béarn autour de 3 objectifs :

- Explorer des solutions de mobilité alternatives à la voiture, adaptées au territoire et cohérentes,

- Positionner le Pays de Béarn à des échelles supra-territoriales pour poser le cadre d'une négociation avec les partenaires, notamment en matière d'accessibilité, d'infrastructures et de services,
- Nourrir la réflexion des intercommunalités béarnaises sur une éventuelle prise de compétence (LOM) mobilité offerte par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

Dans la perspective de la mise en place, à court terme, de Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) avec la Région Nouvelle-Aquitaine et, à moyen terme, d'une réflexion à poursuivre sur l'installation d'une Commission Locale des Mobilités (CLM) via Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), il a été décidé d'affiner le projet de mobilité interne au Béarn et de travailler à une gouvernance locale et partenariale renforcée de la mobilité.

Ainsi, un projet de mobilité à l'échelle du Béarn a été formalisé sur la base des études réalisées, des ateliers et réunions bilatérales menées durant ces 3 dernières années par le Pays de Béarn. Conçu autour de 4 ambitions majeures, ce projet a vocation à poser un cadre stratégique cohérent et partagé sur la mobilité en Béarn :

- Ambition 1 : mieux relier les polarités entre elles à l'échelle du Béarn
- Ambition 2 : rééquilibrer les usages pour les déplacements de proximité au sein des communes
- Ambition 3 : organiser la mobilité au cœur des bassins de vie
- Ambition 4 : réussir la mise en œuvre du projet

Un Comité de pilotage partenarial, rassemblant les intercommunalités béarnaises, le syndicat Pau-Béarn-Pyrénées Mobilités, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilité (NAM) et le Département des Pyrénées-Atlantiques, a été instauré pour constituer un espace de dialogue sur la mobilité en Béarn.

Celui-ci s'est réuni le 14 février 2023 afin de partager le Plan de mobilité interne au Béarn et a vocation à perdurer afin de favoriser les échanges et répondre aux enjeux interterritoriaux.

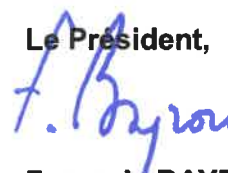
Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir approuver le Plan de mobilité interne au Béarn, annexé à la présente délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU